



Devoir d'un agent de contrôle SNCF

Par Enheduana

Bonjour,

On m'a toujours dit que si un policier arrêtait quelqu'un pour un contrôle, ce quelqu'un pouvait lui demander la production d'un document officiel attestant de sa fonction

En est il de même pour d'autres types d'agent de contrôle ? En particulier, si un contrôleur SNCF souhaite me contrôler dans le train, puis je lui demander d'abord de produire un document d'identité officiel notant sa fonction ou son numéro de matricule ? Et si une telle obligation existe, quel(s) sont le(s) texte(s) de loi qui fondent l'obligation, que je pourrais au besoin citer ?

Merci d'avance pour votre réponse,
Enheduana

Par vivi2501

bonjour

""

en cas de contrôle, votre droit est de demander la carte d'assermentation du contrôleur. Celui-ci doit également être en mesure de vous la présenter.

"